

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire à huis clos du mercredi, 16 décembre 2020, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 10.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Avis de motion ;
 - 1.1. Règlement no 348-2021 fixant les taux de taxes pour l'année 2021 ;
2. Conditions salariales ;
3. Équipements informatiques ;
4. Parc industriel - étude géotechnique ;
5. Rang de la Rivière - limite de vitesse ;
6. Rang de la Rivière nord ;
 - 6.1. P.E. Pageau inc. - recommandation de paiement no 1 ;
7. Fermeture au public du bureau municipal - période des fêtes 2020 ;
8. Période de questions ;
9. Clôture et levée de la séance.

1. AVIS DE MOTION

1.1. Règlement no 348-2021 fixant les taux de taxes pour l'année 2021

Avis de motion est déposé par Antoine Couture, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 348-2021 fixant les taux de taxes pour l'année 2021.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Antoine Couture,
Conseiller

2020-12-392

2. CONDITIONS SALARIALES

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la rémunération 2021 de tous les salariés de la municipalité de Saint-Isidore soit autorisée par le conseil comme suit :

SALARIÉS	HEURES SEMAINE	INDEXATION AUGMENTATION	REMARQUES
Salariés réguliers			
ALLEN, Richard	Temps partiel	3 %	
BOUCHARD, Catherine	35 hres	Classe et échelon approuvés	
BOUTIN, Evelyne	35 hres	Classe et échelon approuvés	
BROCHU, Bruno	40 hres	Classe et échelon approuvés	
CHABOT, Louise	28 hres	Classe et échelon approuvés	
GAGNÉ, Michel	S/O	3 %	
GAGNON, Marc	Temps partiel	0 %	
LACASSE, Mélanie	35 hres	Classe et échelon approuvés	
PARENT, Catherine	28 hres	Classe et échelon approuvés	
PELLETIER, Marc-Antoine	40 hres	Classe et échelon approuvés	
ROUSSEAU, Steve	S/O	3 %	
ROYER, Roland	Temps partiel	3 %	
TREMBLAY, Marc-Antoine	35 hres	Classe et échelon approuvés	
TRUDEL, Gaétan	40 hres	Classe et échelon approuvés	
Autres salariés			
Maire	S/O	Salaire: + 2 000\$ Compte de dépenses: +1 000\$	Rémunération totale: 24 000\$
Conseillers (ères)	S/O	Salaire : +666,66\$ Compte de dépenses : + 333,33\$	Rémunération totale: 8 000\$
Officiers SSI	S/O	3 %	
Pompiers volontaires	S/O	3 %	1. intervention 2. pratique, entretien mensuel, prévention, formation, colloque, congrès, témoignage en cour
Autres employés	Variables	3 %	

QUE les employés engagés habituellement au taux du salaire minimum, par exemple les étudiants, demeurent à ce taux, sauf si une entente est établie.

QU'advenant des modifications aux normes du travail, la municipalité apporte les ajustements requis aux conditions de travail de ses salariés afin de toujours respecter la Loi sur les normes du travail.

QUE la participation de l'employeur au coût d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour chaque employé régulier à temps plein, et ayant complété un an de service continu, soit maintenue à 5% et en parité avec la contribution de l'employé, et ce, relativement à la politique des conditions de travail en vigueur.

QUE le conseil conserve le nombre d'heures effectuées par les pompiers lors de la pratique mensuelle, soit 3,5 heures et le nombre minimal par appel lors d'intervention, soit 2 heures. Le nombre d'heures allouées pour la maintenance est de 2 heures par semaine.

QUE le directeur du service en sécurité incendie ait à sa disposition 6 heures de pratique

additionnelles par pompier qu'il peut utiliser, si nécessaire, au moment jugé opportun et ce, annuellement.

QUE pour l'année 2020, une prime de rendement au montant total de trois mille dollars (3 000,00 \$) soit accordée à certains employés et cadres en poste.

QUE les frais de déplacement soient maintenus à 0,44 \$ du kilomètre.

Adoptée

2020-12-393

3. ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPROUVÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition de dix-sept (17) portables auprès de Précicom Technologies inc. au coût total de vingt-six mille sept cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-treize cents (26 757,93 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 10 décembre 2020.

QUE la présente dépense soit payée à même la subvention COVID-19.

Adoptée

2020-12-394

4. PARC INDUSTRIEL - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate SNC-Lavalin pour la réalisation d'une étude géotechnique en vue du prolongement d'une rue dans le parc industriel, au montant forfaitaire de sept mille neuf cent vingt-sept dollars et cinquante-trois cents (7 927,53 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 11 décembre 2020.

Adoptée

5. RANG DE LA RIVIÈRE - LIMITE DE VITESSE

Le conseil de la municipalité de Saint-Isidore rappelle que la limite de vitesse dans le rang de la Rivière a été fixée à 50 km/h et que cette dernière doit être respectée en tout temps.

6. RANG DE LA RIVIÈRE NORD

2020-12-395

6.1. P.E. Pageau inc. - recommandation de paiement no 1

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 1 concernant la réfection du rang de la Rivière nord, au montant de sept cent vingt-huit mille soixante-dix-neuf dollars et vingt cents (728 079,20 \$) incluant les taxes, à P.E. Pageau inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2020-12-396

7. FERMETURE AU PUBLIC DU BUREAU MUNICIPAL - PÉRIODE DES FÊTES 2020

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le bureau municipal soit fermé au public à compter du 18 décembre 2020 en après-midi, et ce, jusqu'au 3 janvier 2021 inclusivement. Toutefois, les citoyens peuvent s'adresser à l'équipe municipale sur rendez-vous les 21, 22 et 23 décembre 2020.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-12-397

9. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 20.

Adopté ce 11 janvier 2021.

Réal Turgeon,b
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
